

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de
conseillers
en exercice 12
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cyr dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Louis FURLAUD, Maire.
Date de convocation : 31.05.2024.

O B J E T :

Présents : MM FURLAUD, BROUSSAUD, MAZIERE, GERVEIX, LALOI, REIX et CANIN, Mmes BELVAL, MARETHEU et MAURAND.

TARIFS

Excusés : MM LATOUILLE et VOLTER.

CANTINE

Secrétaire de séance : M. Cyril REIX.

SCOLAIRE

AU 01.09.2024

M. le maire rappelle les tarifs actuels :
2.75€ pour les rationnaires réguliers (inscrits à la cantine)
7.50€ pour les rationnaires occasionnels
3.20€ pour le personnel communal
Compte-tenu de l'augmentation du prix des denrées et de l'énergie, il propose à l'assemblée de réévaluer les tarifs.

Après discussion et en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité:

Certifié
exécutoire

FIXE comme suit les tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024 :
2.85€ pour les rationnaires réguliers (inscrits à la cantine), soit + 4.73%,
8.25€ pour les rationnaires occasionnels, soit + 10%,
3.52€ pour le personnel communal, soit + 10%,

Reçu en
Préfecture
ou Sous-
Préfecture

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document concernant cette décision.

Le : **6 JUIN 2024**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Publié ou notifié

Louis FURLAUD

Maire

Le : **6 JUIN 2024**

